

◎債務救済措置に関する取極の修正に関する日本国政府とセネガル共和国
政府との間の交換公文

(略称) セネガルとの債務救済措置取極の修正取極

平成十年 三月 五日 ダカールで
平成十年 三月 五日 効力発生
平成十年 五月 十三日 告示

(外務省告示第一五三三号)

目 次	ペー ジ
日本側書簡	一八一五
1 2 (1)の修正	一八一五
2 2 (1)(a)(iii)の修正	一八一五
3 2 (1)(b)(iii)の修正	一八一五
4 付表三及び付表六の修正	一八一五
付表三	一八一六
付表六	一八一六
セネガル側書簡	一八一八

(債務救済措置に関する取極の修正に関する日本国政府とセネガル共和国政府との間の交換公文)

(日本側書簡)

(訳文)

書簡をもって啓上いたします。本使は、海外経済協力基金に対するセネガル共和国政府の債務についての債務救済措置に関する千九百九十六年一月二十一日付けの日本国政府とセネガル共和国政府との間の交換公文に言及する光榮を有します。本使は、更に、日本国政府の代表者とセネガル共和国政府の代表者との間で最近到達した次の了解を日本国政府に代わって確認する光榮を有します。

2 (1) の修正

1 前記の交換公文の2 (1) 中「二億九千七百六万九千六百九十三円(二九七、〇六九、六九三円)」を「三億六千五百七十三万八千七百九十七円(三六五、七三八、七九七円)」に改める。

2 (1) (a) の修正

2 前記の交換公文の2 (1) (a) 中「千九百九十七年八月三十一日」を「千九百九十七年十二月三十一日」に改め、「到来する」を「到来した」に改める。

2 (1) (b) (iii) の修正

3 前記の交換公文の2 (1) (b) (iii) 中「千九百九十七年八月三十一日」を「千九百九十七年十二月三十一日」に改め、「到来する」を「到来した」に改める。

付表三及び付表六の修正

4 前記の交換公文の付表三及び付表六をそれぞれ次のように改める。

セネガルとの債務救済措置取極の修正取極

(Note japonaise)

Dakar, le 5 mars 1998

Excellence,

J'ai l'honneur de me référer aux Notes échangées entre le Gouvernement du Japon et le Gouvernement de la République du Sénégal le 22 février 1996 qui concernent la mesure d'allègement des dettes dues par le Gouvernement de la République du Sénégal remboursables au Fonds de Coopération Economique d'Outre-Mer. J'ai également l'honneur de confirmer l'entente intervenue récemment entre les représentants du Gouvernement du Japon et du Gouvernement de la République du Sénégal sur ce qui suit:

1. Dans le paragraphe 2 alinéa (1) desdites Notes échangées, le terme "deux cents quatre-vingt-dix-sept millions soixante-neuf mille six cents quatre-vingt-treize yens (#297.069.693)" est supprimé et remplacé par le terme "trois cent soixante-cinq millions sept cent trente-huit mille sept cent quatre-vingt-dix-sept yens (#365.738.797)".
2. Dans le paragraphe 2 alinéa (1)(a)(iii) desdites Notes échangées, le terme "le 31 août 1997" est supprimé et remplacé par le terme "le 31 décembre 1997" et le terme "viendra" est supprimé et remplacé par le terme "est venue".
3. Dans le paragraphe 2 alinéa (1)(b)(iii) desdites Notes échangées, le terme "le 31 août 1997" est supprimé et remplacé par le terme "le 31 décembre 1997" et le terme "viendra" est supprimé et remplacé par le terme "est venue".
4. La Liste 3 et la Liste 6 desdites Notes échangées sont supprimées et remplacées respectivement par les listes suivantes:

セネガルとの債務救済措置取極の修正取極

一八一六

付表三

債 務 の 内 訳	弁 済 期 日	額
千九百七十九年七月二十五日に日本国政府とセネガル共和国政府との間で交換された書簡に基づく内借款の供与に ついてのセネガル共和国政府と基金との間の借款契約に 従って支払われるべき元本及び利子	千九百九十七年 三月 二十日 千九百九十七年 九月 二十日	六、一七五、八二九四 六、一三二、八七四九
計		一二、〇七、〇四八

付表六

債 務 の 内 訳	弁 済 期 日	額
1 千九百八十九年七月三日に日本国政府とセネガル共和国政府との間で交換された書簡に基づくセネガル共和国政府と基金との間の債務繰延契約に従って支払われるべき利子	千九百九十七年 二月二十八日 千九百九十七年 八月三十一日	一、八二八、七四八 一、八五九、〇五九
小 計		三、六八七、八〇七
2 千九百九十年七月三十一日に日本国政府とセネガル共和国政府との間で交換された書簡に基づくセネガル共和国政府と基金との間の債務繰延契約に従って支払われるべき利子	千九百九十七年 六月三十日 千九百九十七年十一月三十一日	二、一五三、八七四 二、五八〇、七〇四
小 計		五、一一九、三二四
3 千九百九十二年三月五日に日本国政府とセネガル共和国政府との間で交換された書簡に基づくセネガル共和国政府と基金との間の債務繰延契約に従って支払われるべき利子	千九百九十七年 六月三十日 千九百九十七年十一月三十一日	三、七〇八、一八九四 三、七六九、六五四
小 計		七、四七七、八四〇
合 計		一六、二八四、九七四

Liste 3

Détails des dettes	Date d'échéance	Somme (Yens)
Le principal et intérêt payables conformément aux contrats de prêt entre le Gouvernement de la République du Sénégal et le Gouvernement du Japon et l'accord conclu suivant les Notes échangées entre le Gouvernement du Japon et le Gouvernement de la République du Sénégal le 25 juillet 1979		
	le 20 mars 1997	62.758.299
	le 20 septembre 1997	62.318.749
Total		125.077.048

Liste 6

Détails des dettes	Date d'échéance	Somme (Yens)
1. L'intérêt payable conformément aux contrats de prêt conclus entre le Gouvernement de la République du Sénégal et le Fonds sur l'accord conclu suivant les Notes échangées entre le Gouvernement du Japon et le Gouvernement de la République du Sénégal le 3 juillet 1989		
sous-total		3.687.807
2. L'intérêt payable conformément aux contrats de consolidation des dettes entre le Gouvernement de la République du Sénégal et le Fonds sur l'accord conclu suivant les Notes échangées entre le Gouvernement du Japon et le Gouvernement de la République du Sénégal le 31 juillet 1990		
sous-total		5.119.331
3. L'intérêt payable conformément aux contrats de consolidation des dettes entre le Gouvernement de la République du Sénégal et le Fonds sur l'accord conclu suivant les Notes échangées entre le Gouvernement du Japon et le Gouvernement de la République du Sénégal le 3 mars 1992		
sous-total		7.477.840
Total		16.284.978

本使は、閣下が前記の了解をセネガル共和国政府に代わって確認されれば幸いです。

本使は、以上を申し進めるに際し、ここに閣下に向かって敬意を表します。

千九百九十八年三月五日にダカールで

セネガル共和国駐在
日本国特命全權大使 伊藤哲朗

セネガル共和国
経済・大蔵・計画大臣
マ・マドウ・ラミン・ルーム閣下

J'ai également l'honneur de prier Votre Excellence de bien vouloir confirmer, au nom du Gouvernement de la République de Sénégal, l'entente ci-dessus mentionnée.

Je saisis cette occasion pour prier Votre Excellence d'agréer l'assurance de ma très haute considération.

(Signed) Tetsuo Ito
Ambassadeur Extraordinaire
et Plénipotentiaire du Japon
en République du Sénégal

Son Excellence
Monsieur Mamadou Lamine Ioum
Ministre de l'Economie,
des Finances et du Plan
de la République du Sénégal

セネガルとの債務救済措置取極の修正取極

(セネガル側書簡)

(訳文)

書簡をもって啓上いたします。本大臣は、本日付けの閣下の次の書簡を受領したことを確認する光栄を有します。

(日本側書簡)

本大臣は、更に、閣下の書簡に述べられた了解をセネガル共和国政府に代わって確認する光栄を有します。

本大臣は、以上を申し進めるに際し、ここに閣下に向かって敬意を表します。

千九百九十八年三月五日にダカールで

セネガル共和国
経済・大蔵・計画大臣
ママドウ・ラミン・ルーム

セネガル共和国駐在
日本国特命全權大使 伊藤哲朗閣下

一八一八

(Note sénégalaise)

Dakar, le 5 mars 1998

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de la Note de Votre Excellence en date de ce jour ainsi libellée.

"(Note japonaise)"

J'ai également l'honneur de confirmer, au nom du Gouvernement de la République du Sénégal, l'entente dont fait état la Note de Votre Excellence.

Je saisis cette occasion pour prier Votre Excellence d'agréer l'assurance de ma très haute considération.

(Signé) Mamadou Iamine Ioum
Ministre de l'Economie,
des Finances et du Plan
de la République du Sénégal

Son Excellence
Monsieur Tetsuo Ito
Ambassadeur Extraordinaire
et Plénipotentiaire du Japon
en République du Sénégal

(参考)

この取極は、平成八年二月二十二日付けのセネガルとの債務救済措置取極（平成八年二国間条約集参照）を一部修正することについての両政府の了解を確認したものである。